Chiffres, faits et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **26 (1946)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

PRIX

Les modifications qu'apporte l'arrêté relatif à l'établissement du prix de vente en France des produits importés, paru au « Bulletin officiel des Services des prix », du 12 avril 1946, sont les suivants :

1° Les taux de marque réservés aux importateurs sont diminués (4,5 et 7 p. 100 contre 7, respectivement 12 p. 100 précédemment). Cependant, vu la dévaluation, ces pourcentages sont, en valeur absolue, plus élevés que les précédents.

2° Les importateurs doivent, **préalablement** à la conclusion de l'opération d'importation, s'assurer que le prix de revente en France des produits visés ne sera pas supérieur au prix intérieur du produit français similaire ou, dans le cas contraire, demander, toujours **avant** de conclure le marché, une dérogation à l'article 5 de l'arrêté précité.

SUISSE

FOIRE DE GENÈVE

La Foire de Genève se tient du 1er au 16 juin au Palais des Expositions. Ses halles principales comprennent la métallurgie, l'horlogerie, l'industrie, l'alimentation, le pavillon des arts et le salon du livre. Dans ce dernier, 113 éditeurs français exposent plus de 2.000 volumes. Des journées franco-suisses se déroulent les 7, 8 et 9 juin.

ESSENCE

Le prix du litre d'essence a été abaissé de 90 à 68 ct. depuis le 1er mai. L'essence n'est plus rationnée en Suisse depuis le 1er mars.

FRANCE-SUISSE

DÉPOTS EN DOUANE

Les francs français déposés à la **sortie de France** au bureau de douane français pourront être restitués au retour.

a) par un bureau de douane quelconque si le montant du dépôt n'excède pas 2.000 fr. fr.

b) exclusivement par la recette principale des douanes à Paris (14, rue de l'Entrepôt), si le montant du dépôt dépasse 2.000 fr. fr.

Les francs français déposés à l'**entrée en France** peuvent être restitués dans n'importe quel bureau de douane, tandis que les dépôts de devises étrangères ou de valeurs mobilières ne sont remboursables que par le bureau qui les a reçus.

CHANGE

Les comptes pour le règlement des paiements arriérés, prévus par l'accord sur la liquidation du clearing franco-suisse, sont clos au 31 mai 1946. Dès le 1er juin 1946, le cours applicable à tous les règlements est de 3,60 162 fr. s. pour 100 fr. fr.

HORLOGERIE

Les négociations horlogères qui ont commencé le 14 mai à Besançon, se sont terminées le même jour sans qu'un accord définitif eût été réalisé car on a voulu que certains problèmes soient renvoyés à une commission d'experts. Cependant l'atmosphère a été très cordiale et l'on peut s'attendre prochainement à un accord.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Assemblée Générale

Comme de coutume, notre compagnie tiendra son Assemblée générale, sous la présidence d'honneur de S. E. M. Carl J. Burckhardt, ministre de Suisse en France, le samedi 22 juin 1946, à 15 h. 30, à la Salle des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, Paris (9e).

Section de Lyon : M. Maurice Béguelin, qui pendant vingt ans dirigea le Secrétariat de la section de Lyon avec une compétence et un dévouement auxquels nous nous plaisons à rendre hommage, s'est démis de ses fonctions le 1er janvier 1946. Nous regrettons son départ et lui exprimons nos remerciements pour les services qu'il a rendus à notre Compagnie pour le plus grand bien des relations économiques franco-suisses.

Section de Besançon : Le Comité de la section de Besançon a été réorganisé. M. Henri Perrenoud a renoncé à la présidence de la section mais il reste administrateur de notre compagnie.

C'est M. Marcel Sagne, de Vesoul, membre du comité de la section, qui le remplace. D'autre part, MM. Louis-Auguste François, à Dijon, et M. Maurice Gander, à Morteau, sont appelés à la vice-présidence de la section. Enfin, M. Louis Matile, 28, rue Fabre, à Besançon, est nommé secrétaire du comité.

VISAS

A la suite d'un accord avec la Légation de Suisse en France, notre Compagnie se chargera désormais d'obtenir des visas commerciaux pour nos membres de nationalité française. Les pièces nécessaires sont les suivantes :

— Passeport en cours de validité.
— 2 formules de « demande d'entrée en Suisse » (à disposition à la réception).
— 2 photographies.
— Pièces justifiant le motif commercial du voyage (correspondance récente, etc.).
— Fr. fr. 140 (coût du visa).

Les passeports remis jusqu'au mercredi soir seront rendus le lundi suivant; ceux qui seront remis jusqu'au samedi seront rendus le jeudi.

VOYAGE D'ÉTUDE

En collaboration avec la Commission générale d'organisation scientifique, à Paris (Cegos), l'Association d'organisation scientifique du travail, à Genève, a fait un voyage d'étude à Paris, en Normandie et dans le Nord de la France, du 7 au 18 mai. Les industriels suisses, au nombre de 25, ont visité plusieurs usines et installations, et ont été reçus par la Chambre de commerce de Paris.